Parents Vigilants

ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ : COMMENT PROTÉGER MON ENFANT ?

RECONQUÊTE!

Chers parents,

Nous assistons à une évolution préoccupante des contenus transmis à nos enfants à l'école. En cette rentrée 2025 cela s'accélère, dès la maternelle, avec du nouveau dans **les programmes dits « d'éducation à la sexualité »**.

Cette éducation à la sexualité aborde des sujets qui dépassent le cadre de l'information, pour entrer dans celui de la formation morale et personnelle, ce qui n'est pas le rôle de l'école. Quand l'école s'engage dans des domaines aussi personnels que la sexualité, **elle empiète sur la sphère familiale**, parfois sans dialogue, ni transparence.

Rappelons une vérité essentielle : **l'éducation des enfants revient avant tout aux parents**. C'est notre rôle de les accompagner dans la découverte de leur identité, de leurs émotions, des relations humaines et de leur intimité, selon leur âge, leur maturité, et selon nos valeurs familiales.

L'école est là pour instruire, non pour éduquer à notre place. Elle doit transmettre des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, raisonner,

comprendre le monde. Ces apprentissages sont déjà exigeants, et c'est là que doit se concentrer l'essentiel de ses efforts.

Par ailleurs, vous le savez, nous constatons que des **associations militantes** sont invitées à intervenir directement auprès des élèves. Leurs discours ne sont pas neutres. Ils relèvent de l'endoctrinement idéologique.

Les Parents Vigilants sont à vos côtés pour s'opposer à ces dérives.

À l'heure où le niveau des élèves est catastrophique, **unissons nos voix pour exiger une École d'excellence**, centrée sur les savoirs fondamentaux, et préservée des influences wokes.

ÉRIC ZEMMOUR
Président de Reconquête !

SÉVERINE DUMINY
Coordinatrice nationale des Parents Vigilants

QUELS SONT LES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LES COURS DITS « D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ »

À partir de septembre 2025, tous les élèves devront participer à 3 séances de 2 heures par an :

- **d'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle** (EVAR) pour les élèves de maternelle et primaire
- **d'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle et à la Sexualité** (EVARS) pour les élèves de collège et lycée

EN QUOI CONSISTENT CES SÉANCES

Le ministère de l'Éducation nationale a publié un programme dressant les orientations des séances.

Parmi les thématiques qui doivent obligatoirement être abordées, on trouve entre autres la **théorie du genre** et la « **lutte contre les stéréotypes de genre** ». Leur mise en place et leur contenu sont, en plus, laissés à l'initiative des équipes enseignantes.

QUI ASSURERA CES COURS ?

En maternelle et primaire, ce sont les **professeurs des écoles**, éventuellement accompagnés d'une infirmière scolaire ou d'un médecin scolaire, qui assureront les cours. Au collège et au lycée, **des associations** peuvent même intervenir devant les enfants.

EST-IL POSSIBLE DE REFUSER QUE MON ENFANT ASSISTE À CES SÉANCES ?

NON,

les séances sont obligatoires.

POURQUOI LES PARENTS VIGILANTS S'OPPOSENT AUX COURS D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Nous avons étudié attentivement le programme, et nous constatons qu'il est **très orienté idéologiquement.**

Par exemple, dès le plus jeune âge, il s'agit d'expliquer que les filles sont victimes de discriminations.

La théorie du genre est abordée dès la classe de 5e, en pleine adolescence, une période où les enfants ne sont pas toujours bien dans leur corps et dans leur tête.

À partir de la classe de 4e, la notion de **« plaisir » sexuel** est abordée chaque année.

Par ailleurs, des cours d'éducation à la sexualité ont déjà été réalisés dans certaines classes, et de nombreux parents nous ont confirmé les dérives wokes des contenus, ainsi que l'intervention d'associations militantes.

Les Parents Vigilants dénoncent l'**endoctrinement des enfants** qui se dissimule derrière ces cours d'éducation à la sexualité.

VOUS ÊTES INQUIET POUR VOTRE ENFANT AU SUJET DE CES SÉANCES D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ ?

Voici les 4 conseils des Parents Vigilants.

1. Je questionne

En tant que parent, vous êtes en droit de réclamer des informations sur ces séances auprès des enseignants de votre enfant : « *Le directeur d'école, le chef d'établissement et les enseignants veillent à ce qu'une réponse soit donnée aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents.* » (article D 111 - 4 du Code de l'éducation).

Nous vous conseillons de demander, dès la rentrée scolaire, **quel sera le contenu des séances et qui les assurera**.

2.

Je me renseigne

L'école a prévu de faire venir une association ? Renseignez-vous sur les motivations de l'association, les qualifications des intervenants.

Un doute sur le contenu d'une séance ? **Contactez-nous**.

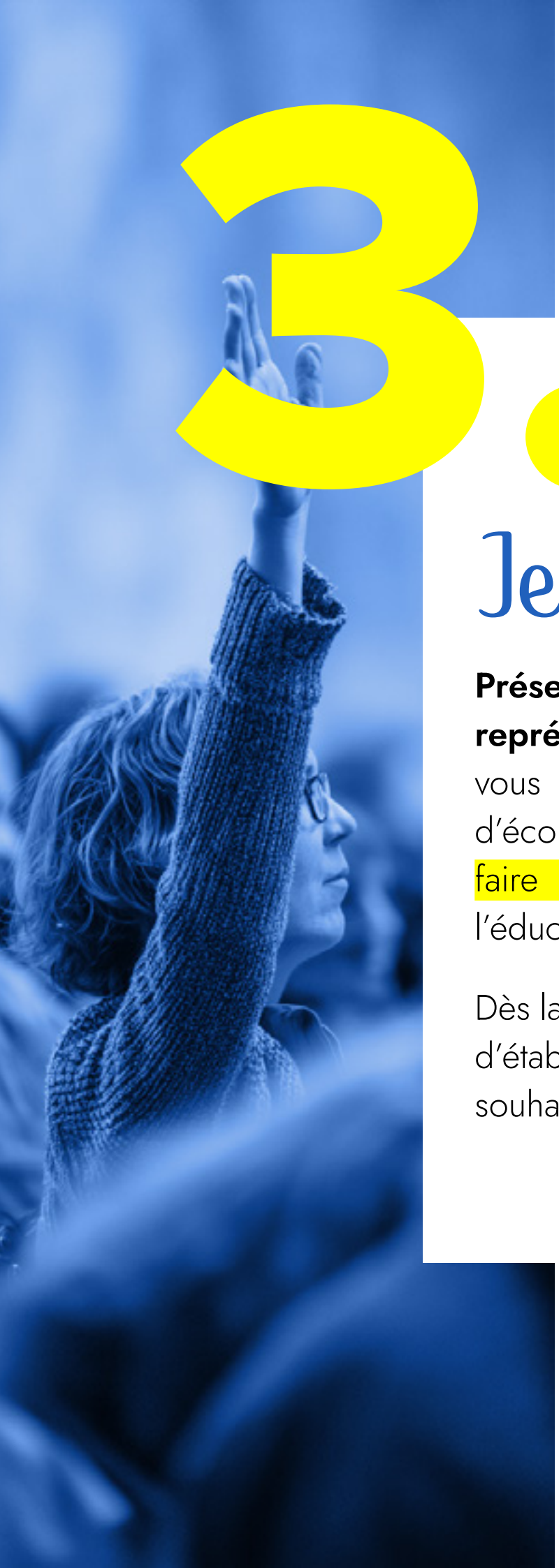

3.

Je me présente

Présentez-vous aux élections de représentants des parents d'élèves : vous aurez ainsi accès aux projets d'école, et vous serez légitime pour faire entendre votre voix concernant l'éducation à la sexualité.

Dès la rentrée scolaire, indiquez au chef d'établissement de votre enfant que vous souhaitez vous présenter.

4.

Je signale

Vous êtes informé qu'une association militante doit intervenir dans la classe de votre enfant ?

Votre enfant vous fait part de séances choquantes, inappropriées ?

Contactez notre réseau.

AYEZ LE RÉFLEXE PARENTS VIGILANTS !

TÉMOIGNEZ
SUR NOTRE SITE
parents-vigilants.fr

UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS
contact@parents-vigilants.fr

RECONQUÊTE!

Parents Vigilants